

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 28 FEVRIER 2022

Le 28 février 2022 à 19h00, le conseil municipal de Richeville, légalement convoqué s'est réuni dans la salle de mairie sous la Présidence de M. Roland DUBOS, maire.

Etaient présents : M. Maxime Lafolie, M. Bernard Delacour, M. Thierry Benjamin, Mme Marie Deschamps, Mme Adeline Butez, Mme Hélène Salingue, Mme Corinne Chériot, Mme Elisabeth Perrichon.

Membres en exercice : 9

Membres présents : 9

Absent : 0

Pouvoir : Néant

Secrétaire de séance : Mme Hélène Salingue

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021 a été lu, approuvé et signé.

L'ordre du jour a été approuvé.

Avant de commencer la séance, M. le maire informe de la démission d'un de ses conseillers municipaux pour des raisons personnelles. Désormais le conseil municipal compte 9 membres.

1. SIEGE : Adhésion à la compétence optionnelle aménagement et exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Vu les dispositions des articles 4 et 5 des statuts du SIEGE portant modalités de transfert et de reprise des compétences optionnelles, et l'article 7 relatif à l'exercice de la compétence optionnelle en matière d'infrastructures de charge pour véhicules à motorisation électrique,

Il est proposé au conseil municipal d'adhérer à cette compétence optionnelle qui confie au SIEGE le soin d'assurer l'exploitation, y compris l'entretien et la supervision des bornes de recharge pour véhicules à motorisation électrique ou hybrides rechargeables installées ou susceptibles d'être installées sur le territoire de la commune.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la compétence optionnelle en matière d'aménagement d'exploitation des infrastructures de recharge pour véhicules à motorisation électrique.

2. SIEGE Travaux sur le réseau de distribution d'éclairage public Flumesnil

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage à Flumesnil (changement en LED).

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **5 667.00 €**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité autorise M. le maire :

- ✓ à signer la convention de participation
- ✓ A inscrire la somme au Budget de l'exercice 2022 en dépenses d'investissement

3. Désignation nouveaux membres commissions communales suite démission d'un conseiller municipal

- Commission des Affaires Sociales : M. Maxime LAFOLIE ;
- Commission des finances : Mme Marie Andrée DESCHAMPS ;
- Commission de l'urbanisme et de l'environnement : M. Thierry BENJAMIN

4. Informations diverses

M. le maire :

- rappelle les dates des élections présidentielles et législatives et organise avec son conseil municipal les tenues du bureau de vote pour ces deux élections.
- fait part du résultat du recensement population qui a eu lieu du 20 janvier 2022 au 19 février 2022. 267 recensés pour la campagne de 2022 contre 271 en 2016. Le résultat ne sera effectif qu'en 2024.
- informe de la fermeture d'une classe de maternelle à Hacqueville la prochaine rentrée scolaire.
- M. le maire rappelle que lors du dernier conseil municipal il a été demandé pourquoi il n'y avait pas de décorations de Noël à Flumesnil. Un devis a donc été demandé et deux offres commerciales de locations d'illuminations pour la commune de Richeville et Flumesnil période de Noël (location de fin novembre à début janvier) : pose et dépose avec contrat option confort pour 3 ans saison Noël 2022 à Noël 2024 pour 20 décorations : 5 070,00 € TTC /par an et pour 5 ans 4 818.00 € / TTC par an. Par 8 voix CONTRE et 1 voix POUR, le conseil municipal décide de ne pas donner suite.
- fait lecture d'un courrier du Département dans lequel est expliquée l'interprétation des mesures de vitesses réalisées en octobre 2021 laquelle peut déterminer un aménagement de sécurité complémentaire en agglomération. Le Département conclut qu'aucun aménagement complémentaire n'est nécessaire.
- Informe d'une rencontre avec Mme Tarpent, Conseillère aux Décideurs Locaux qui aura lieu le mercredi 9 mars 2022 pour le contrôle et la réalisation du Budget 2022. Une commission communale des finances est prévue le lundi 14 mars 2022.
- informe du décès de M. Michel LEGENDRE survenu le 04 janvier 2022. Une gerbe de fleurs au nom de la commune a été faite pour l'occasion.

5. Questions diverses

Mme Perrichon demande de ce qu'il en est du panneau signalant la direction Flumesnil sur la RD 6014. Pour le moment ce n'est pas prévu mais M. le maire va faire une campagne de recensement de panneaux en mauvais état pour les remplacer et inclure celui pour Flumesnil.

Remarque de M. Benjamin : il n'y a pas de lumière dans l'abri bus à Richeville. M. le maire va voir pour résoudre le problème.

Séance levée à 19h55

Le maire

Roland DUBOS

